

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 20 avril 2022.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Réjean	Bédard
Siège	#2	-	Richard	Bizier
Siège	#4	-	Rachel	Goupil
Siège #5 - Daniel Thibault				

M. Jean-Paul Labbé, en remplacement de M. Mario Chiasson

Est absent à cette séance :

Siège	#3	-	Mario	Chiasson
-------	----	---	-------	----------

Formant quorum sous la présidence par intérim de M. Réjean Bédard, maire et représentant de la municipalité de Saint-Cyprien. M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Président déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

19-04-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 20 avril 2022 tel que présenté.

1	-	OUVERTURE	DE	LA	SÉANCE
2	-	ADOPTION	DE	L'ORDRE	DU JOUR
3	-	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022			
		3.1 - SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2022 - VÉRIFICATEUR COMPTABLE			
		3.2 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS - PAIEMENT DIRECT DES FOURNISSEURS			
4	-	FINANCES	-	ACCEPTATION	DES COMPTES À PAYER
5	-	AFFAIRES			COURANTES
	5.1	-	OFFRE DE SERVICE	-	RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD
	5.2	-	SORTIES		DU MOIS
6			-	CORRESPONDANCE	
7			-	VARIA	
	7.1	-	HORAIRE	DES	RENCONTRES
8	-	PÉRIODE		DE	QUESTIONS
9	-	CLÔTURE	ET	LEVÉE	DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20-04-22

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2022

ATTENDU QU' IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 16 mars 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.1 - SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2022 - VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Une offre a été reçue. En attente d'une deuxième pour prendre la décision.

3.2 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS - PAIEMENT DIRECT DES FOURNISSEURS

Le système est mis en place et fonctionnel. Il ne reste qu'à entrer les données des fournisseurs pour débiter le travail. Une feuille sera envoyée aux divers fournisseurs afin qu'ils transmettent les informations nécessaires au paiement.

21-04-22

4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes #04-2022 en date 12 avril 2022 dans laquelle figurent tous les comptes totalise un montant de 31 999,30 \$:

ATTENDU QUE la liste des comptes ajoutés en date du 19 avril 2022 dans laquelle figurent les comptes reçus totalise un montant de 2 445,49 \$ qui s'ajoute au montant ci-haut mentionné et que cela porte le total des comptes à accepter à 34 444,79\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no. 04-2022 telle que présentée. Le total des comptes pour avril 2022 s'élève à 34 444,79 \$.

ADOPTÉE

5 - AFFAIRES COURANTES

5.1 - OFFRE DE SERVICE - RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD

Suite à la demande de la régie incendie Bellechasse Sud se trouvant dans la liste des documents de la réunion, une lettre d'appui morale de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins leur sera envoyée concernant leur projet.

5.2 - SORTIES DU MOIS

M. Morneau explique le tableau des sorties du dernier mois.

6 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

7 - VARIA

7.1 - HORAIRE DES RENCONTRES

Comme la Régie a adopté l'horaire des réunion en novembre 2021 pour l'année 2022, le directeur demande de le considérer et de prioriser les rencontres prévues avant de prendre d'autres engagements. Les réunions du conseil d'administration de la Régie sont tous les troisièmes mercredi du mois, à l'exception du mois d'août, où il n'y a pas de rencontre afin de permettre de céduer des vacances pour la majorité des membres. Tout cela permettra d'éviter d'avoir un conflit avec l'horaire des réunions et de devoir repousser les rencontres de la Régie.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

22-04-22

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MME RACHEL GOUPIL , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS de procéder à la levée de la séance à 20h08.

ADOPTÉE

Mario Chiasson, président

Pierre Morneau, directeur général
greffier et trésorier